

EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE CHENAL DE NAVIGATION DU LAC LEAMY

1. Dans le chenal, il est interdit :

- de nager ou de se baigner;
- d'immobiliser une embarcation à l'extérieur de l'aire d'attente, sauf en cas d'urgence;
- d'ancrer une embarcation, sauf en cas d'urgence;
- de jeter des déchets ou de vidanger;
- de jeter du carburant ou de l'huile à moteur;
- de conduire une embarcation qui n'est pas sécuritaire;
- de compromettre la sécurité publique;
- de retarder la navigation ou de nuire à celle-ci.

2. L'accès au chenal est autorisé quand :

- a) l'autorisation est donnée par le préposé ou la préposée au poste de contrôle;
- b) il y a moins de 25 bateaux au total dans le chenal et sur le lac de la Carrière;
- c) il n'y a pas d'activités telles que Les grands feux du Casino du Lac-Leamy ou d'autres activités qui nécessitent la fermeture du chenal pour des raisons de sécurité publique.

(communication sur la fréquence 68)

PURSUANT TO THE LEAMY LAKE NAVIGATION CHANNEL REGULATIONS

1. In the channel, it is forbidden to

- swim or bathe;
- stop a vessel anywhere outside the waiting area, except in the case of an emergency;
- anchor a vessel, except in the case of an emergency;
- dump sewage or other waste;
- dump fuel or motor oil;
- operate an unsafe vessel;
- endanger public safety; or
- delay or obstruct navigation.

2. Access to the channel is authorized when

- a) authorization is given by the control booth operator;
- b) there are fewer than 25 boats altogether in the channel and Lac de la Carrière; and
- c) no activities such as the Casino sound and light show or other events requiring channel closure for public safety are ongoing.

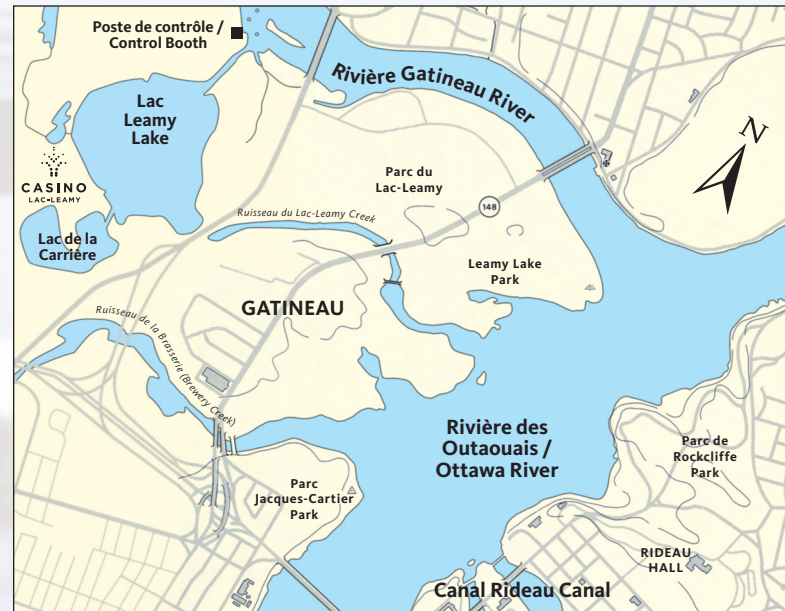
(communication on frequency 68)

QUAI D'ACCOSTAGE

- Ouvert de la mi-mai à la mi-octobre, de 9 h à 4 h.
- Services offerts : électricité, eau potable et nuitée à bord de l'embarcation (selon les disponibilités et si une réservation a été faite au moins 24 heures à l'avance).
- Accès prioritaire au Casino du Lac-Leamy (Pour les personnes de 18 ans ou plus).
- À cinq minutes du centre-ville d'Ottawa.
- Pour faire une réservation ou obtenir plus de renseignements, composez le 819-772-2100 ou le 1-800-665-2274.

DOCKING FACILITIES

- Open mid-May to mid-October, 9 am to 4 am.
- Services available: electricity, drinking water, overnight stay on board (subject to availability and minimum 24-hour advance reservation).
- Priority access to the Casino du Lac-Leamy (must be at least 18 years of age).
- Five minutes from downtown Ottawa.
- For more information or to make a reservation, call 819-772-2100 or 1-800-665-2274.



casino-du-lac-leamy.com

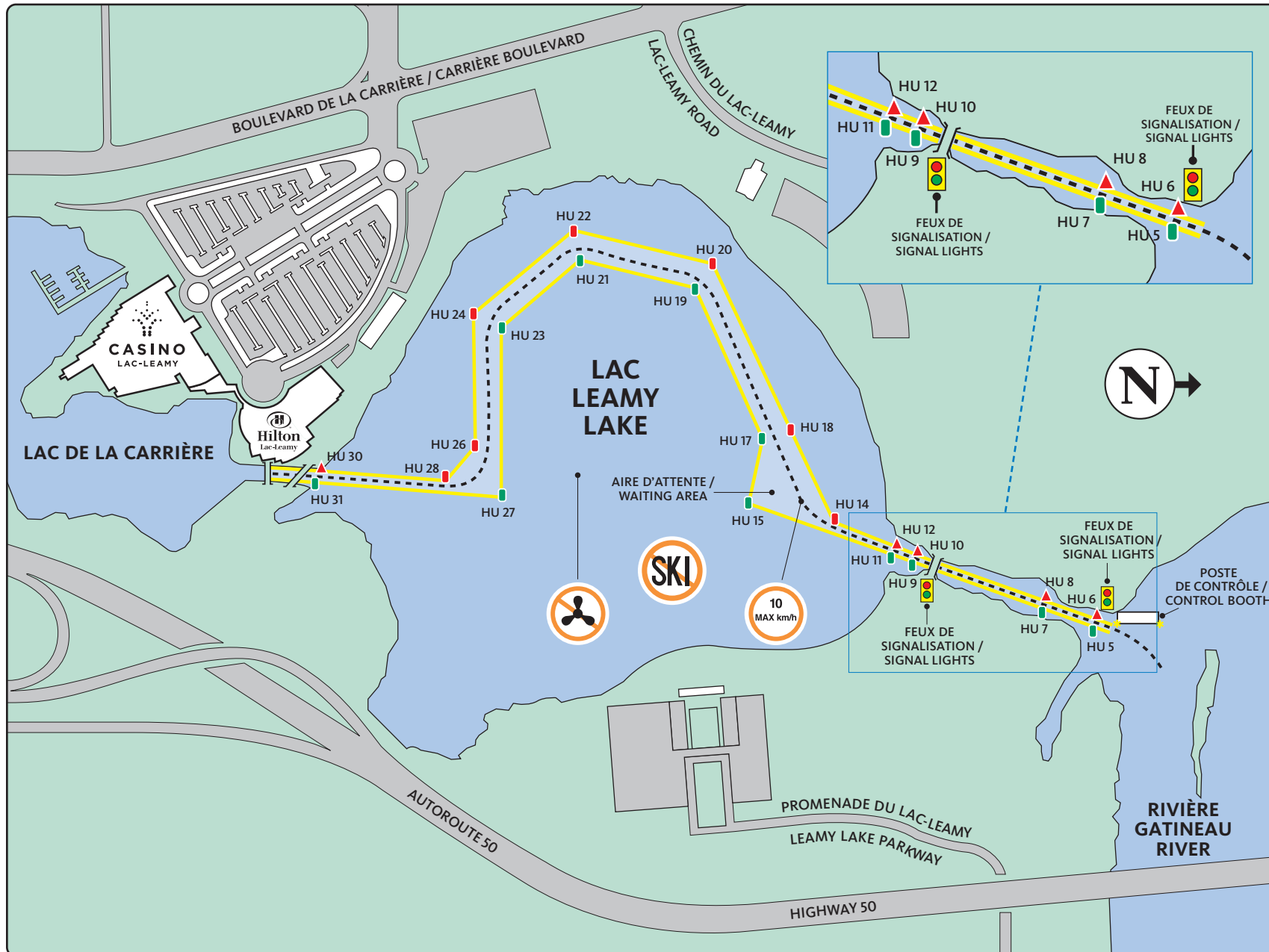


CHENAL DE NAVIGATION DU LAC LEAMY

LEAMY LAKE NAVIGATION CHANNEL



CHENAL DE NAVIGATION DU LAC LEAMY / LEAMY LAKE NAVIGATION CHANNEL



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Garde côtière

Coast Guard

LÉGENDE / LEGEND

Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux Boating Restriction Regulations



- Bateaux à moteur interdits à l'extérieur du chenal de navigation.
- No motorboats outside the navigation channel.



- Interdiction de conduire une embarcation motorisée pour tirer une personne sur des skis nautiques, une planche de surf, un traîneau nautique ou tout autre équipement semblable.
- It is prohibited to operate a motorized vessel for the purpose of towing a person on water skis, a surfboard, a water sled or any other such equipment.



- Vitesse maximale de 10 km/h à l'intérieur du chenal de navigation.
- Maximum speed in the navigation channel: 10 km/h.



- Le chenal de navigation est fermé à la navigation du lendemain de l'Action de grâce, en octobre, jusqu'au jeudi précédant la fête de la Reine, en mai.
- Le lac Leamy et le chenal de navigation sont fermés à la navigation à partir de 10 h le jour d'une compétition pyrotechnique jusqu'à 10 h le jour suivant.
- The navigation channel is closed from the day after Thanksgiving Day in October to the Thursday before Victoria Day in May.
- Leamy Lake, including the navigation channel, is closed to navigation from 10 am the day of a fireworks competition to 10 am the following day.